

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

N° VILLE_2025DL009

Date de convocation : 24 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : REVISION N°1 DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LES OPERATIONS DE RENOVATIONS ENERGETIQUES DES BATIMENTS - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2025 - Année 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Eric MAILLET, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND), Souade KACI (donne pouvoir à Dominique BABE), Nathalie RENE (donne pouvoir à Thierry HAON), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Christine NONY), Aurélie VILLENEUVE (donne pouvoir à Vivien GATCHUESI FEGUENG)

Secrétaires de séance : Vivien GATCHUESI FEGUENG, Ghislaine ARCARO

Rapporteur : Michel MALTRAIT

Par délibération n°VILLE_2023DL028 du 30 mars 2023, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'un plan pluriannuel relatif à son engagement dans la transition énergétique.

Cet engagement se décline en quatre programmes d'investissement de rénovation énergétique :

- groupe scolaire Marie Curie,
- centre culturel,
- villa 33
- divers autres bâtiments.

Pour mémoire, ce plan pluriannuel d'isolation des bâtiments prévoit la mobilisation d'un financement d'1 000 000 d'euros par an.

Vu la délibération N°VILLE_2023DL108 du 7 décembre 2023 mettant à jour par révision n°1 les autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations de rénovations énergétiques des bâtiments – Plan pluriannuel d'investissement 2023-2025 - Année 2024 ;

Vu la délibération N°VILLE_2023DL088 du 5 octobre 2023 approuvant le recours au mandat de maîtrise d'ouvrage pour réaliser la rénovation énergétique du Polaris ;

Vu la délibération N°VILLE_2024DL022 du 28 mars 2024 mettant à jour par révision n°1- Modification, les autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations de rénovations énergétiques des bâtiments – Plan pluriannuel d'investissement 2023-2025 - Année 2024 ;

Pour rappel, la procédure des AP/CP permet une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet « à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ».

L'Autorisation de Programme (AP) est un montant global voté dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années qui « constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées » pour le financement d'un programme pluriannuel. Les crédits de paiement (CP) correspondent à ce que la collectivité décaisse (c'est à dire mandate ou dépense) année par année (soit 2023, 2024 puis 2025) et constituent « la limite supérieure des dépenses » qui peuvent être mandatées pendant l'année en cours. Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux et pourront être révisés en fonction de l'exécution budgétaire.

Le total des CP doit être égal au montant de l'AP :

$CP\ 2023 + CP\ 2024 + CP\ 2025 = AP$

Il est précisé que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, distincte de celle du budget.

Est présenté, ci après par autorisation de programme, le détail de chaque opération :

1 - RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE MARIE CURIE

Dépenses :

Au cours de l'année 2024, les principales dépenses ont consisté à payer les travaux relatifs au marché de rénovation énergétique notifié en tout début de l'année 2024.

La réception des travaux a été réalisée mais certaines factures n'ont pas encore été réceptionnées.

Le montant total de l'opération a été réajusté en fonction des besoins.

Recettes : Au cours de l'année 2023, la Métropole de Lyon nous a accordé une subvention de 371 800 €. Le versement de cette subvention sera sollicité dès réception des dernières factures.

Récapitulatif de l'opération :



LIBELLE	REALISE 2022	PREVISION 2023	REALISE 2023	PREVISION 2024	REALISE 2024	PREVISION 2025	TOTAL PREVISIONNEL TTC
COUT ESTIMATIF TTC :	0,00 €	431 000,00 €	40 605,65 €	1 389 394,35 €	992 673,09 €	32 208,00 €	1 065 486,74 €
Frais d'insertion		1 000,00 €	864,00 €	1 136,00 €			864,00 €
Frais d'études		130 000,00 €	33 498,24 €	106 501,76 €	58 999,20 €		92 497,44 €
Construction		300 000,00 €	6 243,41 €	1 281 756,59 €	933 673,89 €	32 208,00 €	972 125,30 €
FINANCEMENT :	0,00 €	431 000,00 €	40 605,65 €	1 389 394,35 €	992 673,09 €	32 208,00 €	1 065 486,74 €
Autofinancement		431 000,00 €	40 605,65 €	1 017 594,35 €	992 673,09 €	-339 592,00 €	693 686,74 €
Subvention Etat				371 800,00 €		371 800,00 €	371 800,00 €
Emprunt							0,00 €

2 - RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE CULTUREL

Récapitulatif de l'opération :

Dépenses :

Nous avons confié à OSER un mandat de rénovation énergétique. Le marché global a été récemment déclaré infructueux. Le projet de rénovation se déroulera donc en deux phases : isolation /système de chauffage. Les crédits non consommés de 2023 à 2024 ont été décalés et le montant total de l'opération a été augmenté du montant non consommé des autres opérations.

Recettes :

Cette opération est actuellement financée en autofinancement.

LIBELLE	REALISE 2022	PREVISION 2023	REALISE 2023	PREVISION 2024	REALISE 2024	PREVISION 2025	TOTAL PREVISIONNEL TTC
COUT ESTIMATIF TTC :	0,00 €	729 000,00 €	29 320,49 €	1 230 058,77 €	71 523,83 €	2 605 281,34 €	2 706 125,66 €
Frais d'insertion		1 000,00 €	864,00 €	108,00 €		3 000,00 €	3 864,00 €
Frais d'études		130 000,00 €	12 077,23 €	118 950,77 €	21 323,83 €	95 000,00 €	128 401,06 €
Construction		598 000,00 €	16 379,26 €	1 111 000,00 €	50 200,00 €	2 507 281,34 €	2 573 860,60 €
FINANCEMENT :	0,00 €	729 000,00 €	29 320,49 €	1 230 058,77 €	71 523,83 €	2 605 281,34 €	2 706 125,66 €
Autofinancement		729 000,00 €	29 320,49 €	1 230 058,77 €	71 523,83 €	2 605 281,34 €	2 706 125,66 €
Subvention Etat							0,00 €
Emprunt							0,00 €

3 - RENOVATION ENERGETIQUE DE LA VILLA 33

Dépenses :

Les travaux de rénovation énergétique dans la villa 33 sont achevés. Les dernières factures ont été mandatées.

Le montant total de l'opération s'est élevé à 178 032,30 €.

Recettes :

Pour mémoire, dans le cadre de la programmation DSIL classique 2021, la préfecture du Rhône nous a accordé une subvention à hauteur de 43 200 €. Le versement devrait être effectué en début d'année 2025.

Récapitulatif de l'opération :

LIBELLE	REALISE 2022	PREVISION 2023	REALISE 2023	PREVISION 2024	REALISE 2024	PREVISION 2025	TOTAL PREVISIONNEL TTC
COUT ESTIMATIF TTC :	0,00 €	201 992,13 €	159 721,80 €	42 270,33 €	18 310,50 €	0,00 €	178 032,30 €
Frais d'insertion							0,00 €
Frais d'études							0,00 €
Construction		201 992,13 €	159 721,80 €	42 270,33 €	18 310,50 €		178 032,30 €
FINANCEMENT :	0,00 €	201 992,13 €	159 721,80 €	42 270,33 €	18 310,50 €	0,00 €	178 032,30 €
Autofinancement		158 792,13 €	159 721,80 €	-929,07 €	18 310,50 €	-43 200,00 €	134 832,30 €
Subvention Etat		43 200,00 €		43 200,00 €		43 200,00 €	43 200,00 €
Emprunt							0,00 €

4 - RENOVATION ENERGETIQUE AUTRES BATIMENTS

Il s'agit de l'éclairage de la salles des fêtes et de la pose au sein du groupe scolaire Jacques Prévert des compteurs d'énergie.

Récapitulatif de l'opération :

LIBELLE	REALISE 2022	PREVISION 2023	REALISE 2023	PREVISION 2024	REALISE 2024	PREVISION 2025	TOTAL PREVISIONNEL TTC
COUT ESTIMATIF TTC :	0,00 €	581 000,00 €	10 612,16 €	64 273,31 €	51 000,00 €	0,00 €	61 612,16 €
Frais d'insertion		1 000,00 €					0,00 €
Frais d'études		80 000,00 €		8 000,00 €			0,00 €
Construction		500 000,00 €	10 612,16 €	56 273,31 €	51 000,00 €		61 612,16 €
FINANCEMENT :	0,00 €	581 000,00 €	10 612,16 €	64 273,31 €	51 000,00 €	0,00 €	61 612,16 €
Autofinancement		581 000,00 €	10 612,16 €	64 273,31 €	51 000,00 €		61 612,16 €
Subvention Etat							0,00 €
Emprunt						0,00 €	0,00 €

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 20 janvier 2025,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la révision n°2 des 4 programmes d'investissement de rénovation énergétique votés en AP/CP listés ci-dessus ;
- **APPROUVE** le montant des Autorisations de Programme comme décrites ci-dessus ;
- **APPROUVE** la répartition des Crédits de Paiement comme décrites ci-dessus pour chaque AP ;
- **DIT** que les CP 2025 seront ouverts dès le 01/01/2025 et que les CP non mandatés sur l'année 2026 pourront être réinscrits sur un autre exercice après une révision des crédits de paiement.
- **AUTORISE** monsieur le maire à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris les fonds européens, pour la mise en œuvre de ce programme, auprès des partenaires et des différentes collectivités concernées (Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département du Rhône, EPCI, Ademe, CAF etc...). A cet effet, il pourra accomplir toutes les démarches utiles et signer tout document ou tout acte nécessaire.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,